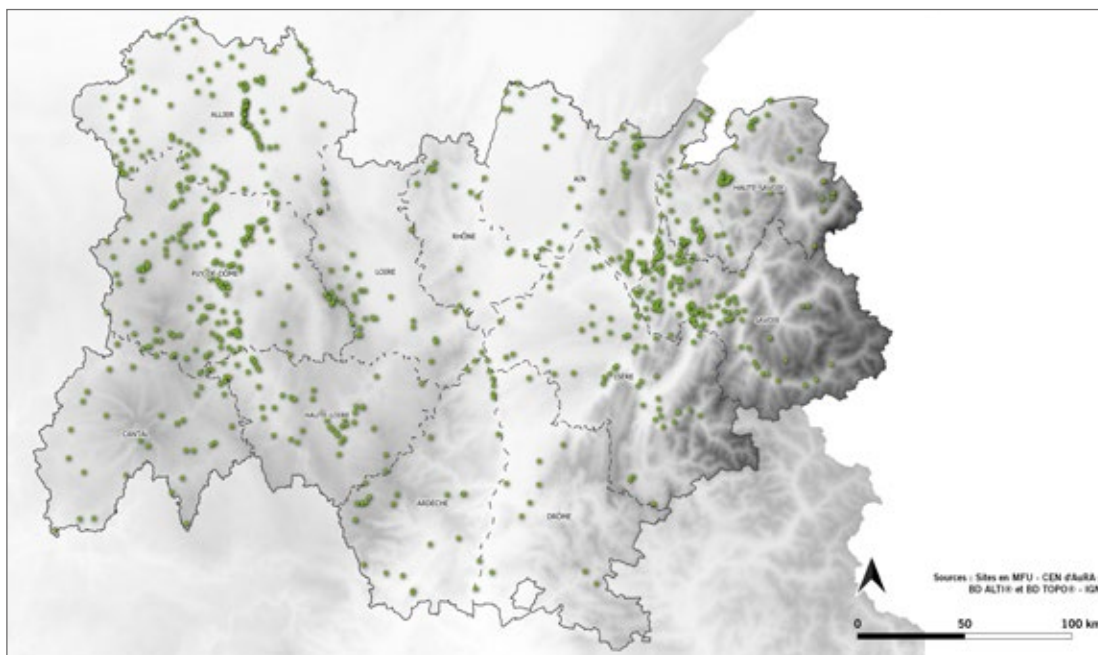




L'ACTION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS AU COEUR DES TERRITOIRES

LES AVANCÉES DEPUIS 2018
ET LES PERSPECTIVES 2023-2027

LES SIX CEN D'Auvergne-Rhône-Alpes EN QUELQUES CHIFFRES



701
SITES NATURELS
PRÉSERVÉS



18 900
HECTARES
PROTÉGÉS (HORS
RÉSERVES NATURELLES)



16
RNN OU RNR
(CO)GÉRÉES, SOIT
23 309 HECTARES



842 500
DONNÉES
NATURALISTES



210
SALARIÉS



1 500 000
VISITEURS
ACCUEILLIS



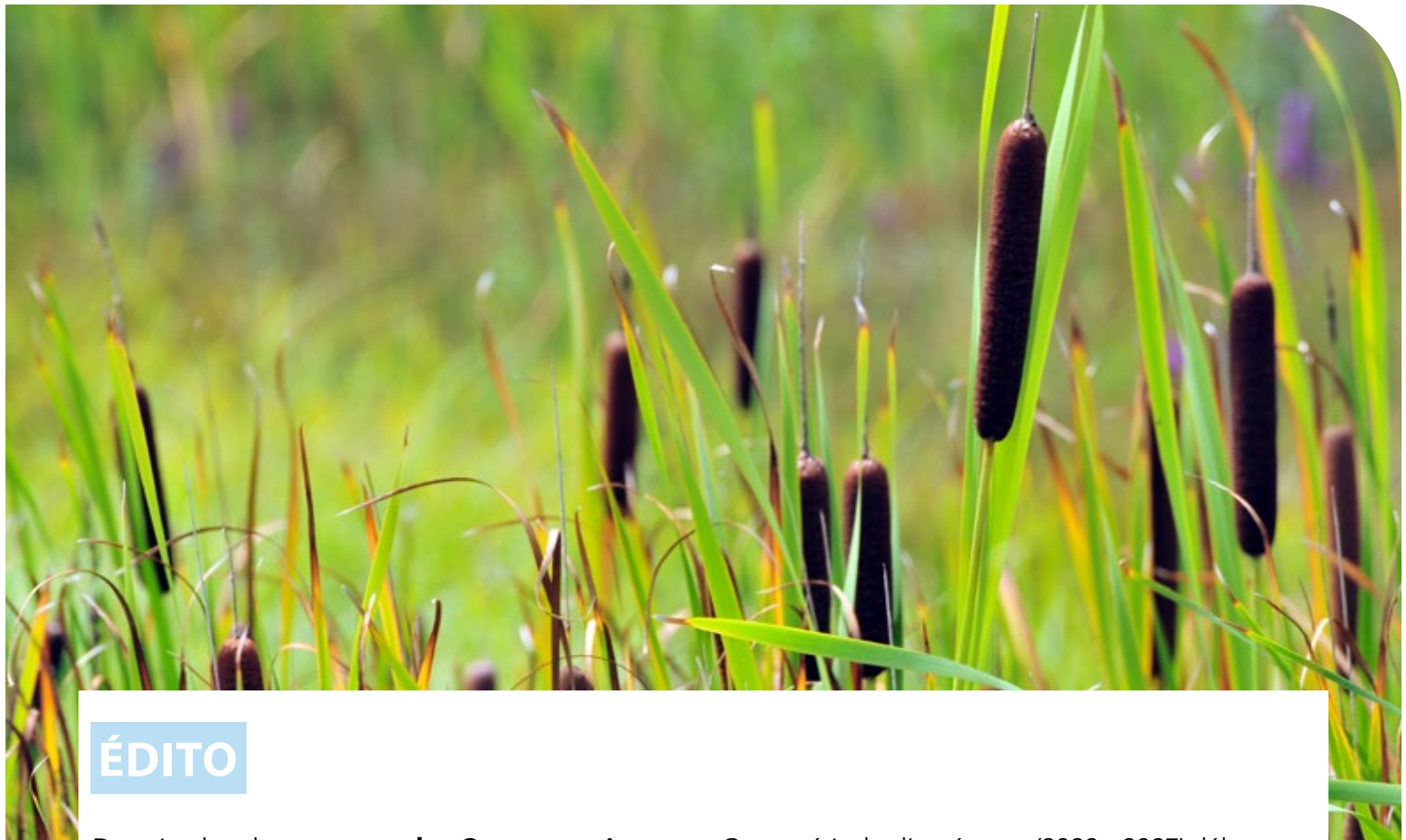
19 300 000 €
DE BUDGET
CONSOLIDÉ



3 300 000 €
REVERSÉS AUX
ORGANISATIONS
DU TERRITOIRE



156
ADMINISTRATEURS
41
CONSEILLERS
SCIENTIFIQUES



ÉDITO

Depuis plus de trente ans, **les Conservatoires d'espaces naturels agissent sur le terrain, en étroite concertation avec les acteurs locaux.**

La force de ce réseau repose sur sa capacité à réaliser des actions concrètes ; à s'investir au plus près des territoires ; à impliquer les acteurs locaux (*collectivités et entreprises, usagers et habitants...*) ; à coordonner et mettre en œuvre des projets d'ampleur régionale, parfois par addition d'une série d'actions locales ; et enfin, à maintenir, malgré une diversité de contextes, une **cohérence d'intervention.**

Les Conservatoires d'espaces naturels sont également **des partenaires de longue date de l'État et de la Région** dans la mise en œuvre des politiques environnementales : la délivrance de l'agrément par ces deux autorités de tutelle depuis 2010 (*loi Grenelle II*) en renforce les liens.

En 2018 et pour la première fois, les six Conservatoires d'espaces naturels ont construit **leur première stratégie commune en Auvergne-Rhône-Alpes** : un plan d'actions quinquennal construit autour de trois axes et dix objectifs, atteints en grande majorité. Si des axes d'amélioration sont d'ores et déjà identifiés pour le nouvel agrément, **de solides fondations sont posées pour poursuivre un travail partenarial** bien engagé et c'est ce que nous vous proposons de découvrir dans ce document.

Cette période d'agrément (2023 - 2027) débute par la **création de l'Union des Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes**, avec pour ambition de poursuivre la montée en puissance de l'organisation régionale. Le nouveau plan d'actions quinquennal s'inscrit dans un monde qui évolue très vite, où le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, pour ne citer qu'eux, font partie de notre quotidien. **Face à ces enjeux, les Conservatoires d'espaces naturels restent plus que jamais impliqués et mobilisés** : en relais des services publics avec l'État et la Région, et bien évidemment au cœur des territoires avec l'ensemble des acteurs : agriculteurs, entreprises, activités de pleine nature, citoyens...

.....
Eliane Auberger, présidente du CEN Auvergne

Marie-Pierre Barani, présidente du CEN Isère

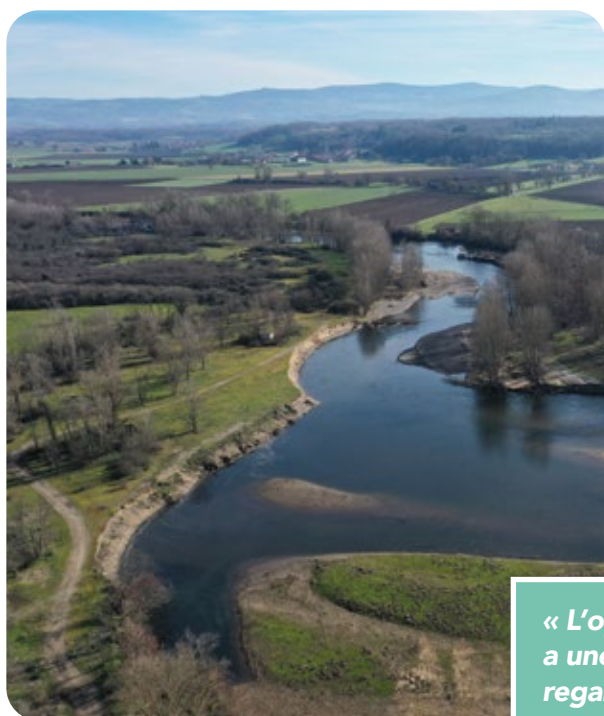
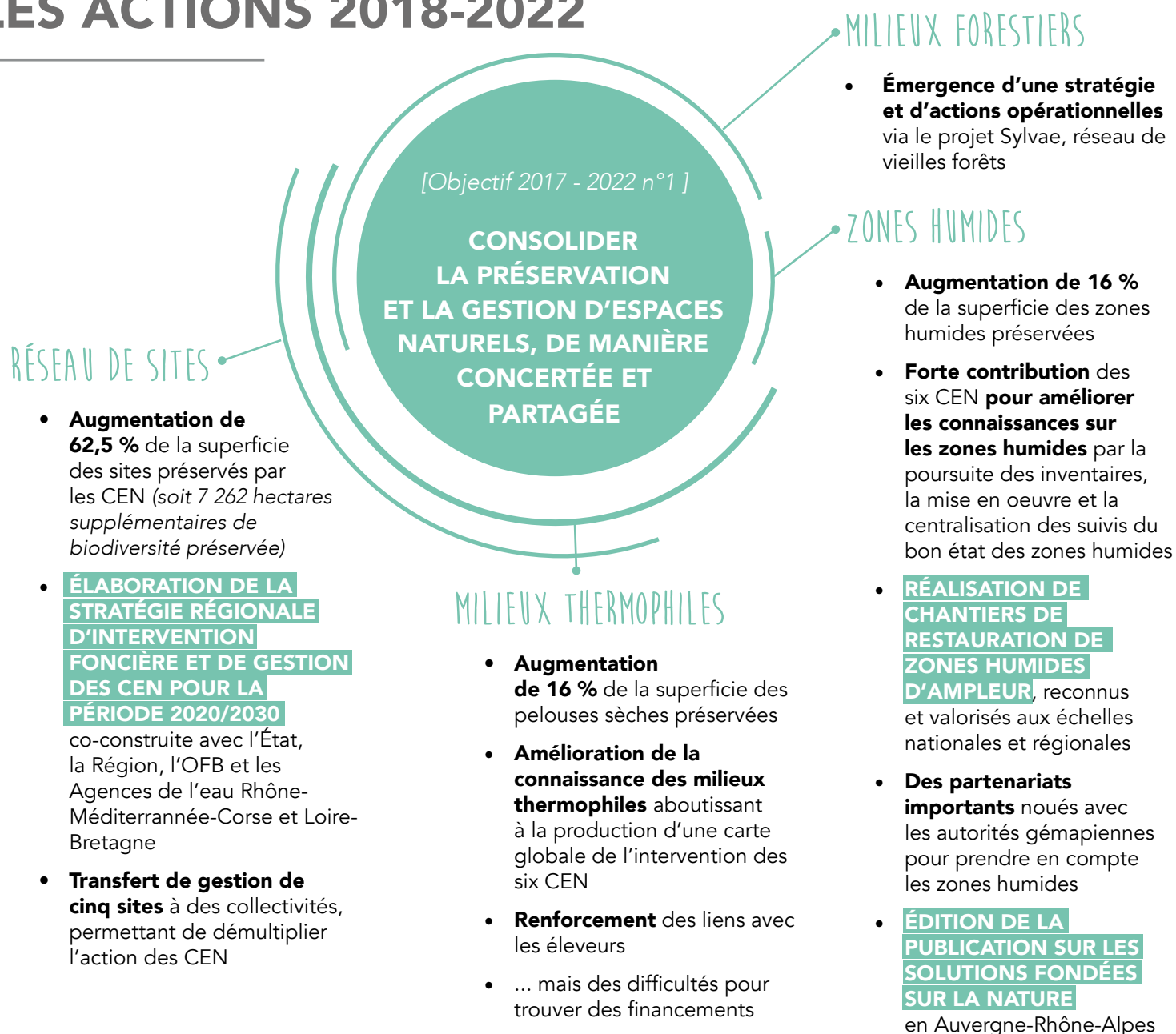
Michel Delmas, président du CEN Savoie

Yves François, président du CEN Rhône-Alpes,
président de l'Union des Conservatoires d'espaces
naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes

Emmanuel Michau, président du CEN Haute-Savoie

Christiane Louveton, présidente du CEN Allier

LES ACTIONS 2018-2022



EFFACEMENT DE PROTECTION DE BERGE : UNE EXPÉRIMENTATION RÉUSSIE

Après le recensement des protections de berge sur la rivière Allier, l'effacement de l'enrochement situé sur l'île des Cailloux à Maringues s'est traduit par l'enlèvement de 140 mètres linéaires de blocs rocheux et 650 m³ de matériaux. Ce chantier, où la concertation avec les acteurs locaux et notamment des éleveurs a constitué un élément déterminant, a été primé aux Assises de la biodiversité 2020 dans la catégorie « Réhabilitation des services écosystémiques ». Les résultats attendus ont été confirmés grâce aux suivis initiés : la reprise de l'érosion latérale, importante, permet à la rivière de se recharger en sédiments, à son lit de s'élargir, facilitant l'écoulement des crues et augmentant les bancs sédimentaires, milieux favorables à la biodiversité.

« L'opération de désenrochement à laquelle nous avons contribué a une valeur hautement symbolique : elle peut et doit changer le regard que nous avons tous sur cette richesse absolument essentielle que représente l'Allier. »

Jean-Pierre Buche, maire de Pérignat-es-Allier et président du Syndicat d'Etudes et d'Aménagement de l'Ecopôle du Val d'Allier

[Objectif 2017 - 2022 n°2]

**PROPOSER UN SERVICE
UNIVERSEL
DE LA BIODIVERSITÉ À
TOUTES LES COLLECTIVITÉS
ET AUX ACTEURS
ÉCONOMIQUES**

POLITIQUES PUBLIQUES

- **Une forte intervention dans l'élaboration** des politiques publiques en faveur de la biodiversité, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, Stratégie Régionale pour la Biodiversité et Stratégie Nationale des Aires Protégées
- **Un appui conséquent aux collectivités** se traduisant par la mise en place de contrats territoriaux, et notamment dans **L'ÉMERGENCE DE 28 CONTRATS VERT ET BLEU ET 24 CONTRATS AVEC LES AGENCES DE L'EAU**
- **ACCOMPAGNEMENT IMPORTANT DES TERRITOIRES DANS LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ**, avec notamment la formation en direction d'élus et un appui au réseau Territoires Engagés pour la Nature
- **UNE FORTE MOBILISATION DES FINANCEMENTS POUR RÉALISER DES PROJETS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ, À L'IMAGE DU PROJET DE COOPÉRATION BIODIV'ALPES**

COMPENSATION

- **Intervention des CEN dans 46 projets de compensation** à la demande des principaux acteurs de l'aménagement de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- **Une plus-value des CEN** en termes d'expertise technique & scientifique, de gestion de sites et de capacité à mobiliser le panel d'outils fonciers (acquisition, convention, ORE)
- **ORGANISATION D'UN COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA COMPENSATION**

LIEN AVEC LES ENTREPRISES

- **UN VÉRITABLE COUP D'ACCÉLÉRATEUR DES DÉMARCHES EN DIRECTION DU MONDE ÉCONOMIQUE** : 66 partenariats noués avec les entreprises des territoires
- **MONTÉE EN PUISSANCE DE LA COORDINATION RÉGIONALE SUR LE SUJET DES ENTREPRISES**, se traduisant par l'élaboration d'une stratégie régionale organisée en trois niveaux (entreprise, filière, territoire) pour structurer l'action du réseau
- **Des démarches exemplaires** avec des entreprises emblématiques : Clarins, Agromousquetaires, Compagnie des Alpes, Michelin, etc.

**LE CONTRAT VERT ET BLEU BELLEDONNE,
UNE IMPLICATION AUX MULTIPLES FACETTES**

Au plus près des territoires et forts de leurs expertises, de leurs connaissances des milieux et des espèces, les Conservatoires d'espaces naturels sont devenus au cours des dix dernières années des partenaires privilégiés dans l'élaboration et la mise en œuvre des contrats verts et bleus dans les territoires.

En Isère, le Conservatoire s'est impliqué dans le Contrat Vert et Bleu Belledonne à la fois en appui de la structure porteuse pour l'animation du dispositif, en apportant son expertise scientifique pour l'émergence de projets dans les communes, jusqu'à l'accompagnement à la mise en place des pratiques prenant en considération la biodiversité, notamment dans les zones humides d'altitude de Belledonne.



[Objectif 2017 - 2022 n°3]

ANCER LE RÔLE DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS AU SEIN DES ACTEURS RÉGIONAUX DE LA BIODIVERSITÉ

MODÈLE ÉCONOMIQUE DES CEN

- **Progression** des budgets d'investissement
- **Augmentation** de la part des investissements privés
- **Apparition de nouvelles perspectives de financement** en lien avec les Solutions fondées sur la nature

ACQUISITION DES DONNÉES ET PARTAGE DES CONNAISSANCES

- **MISE À JOUR RÉUSSIE DE L'ACTUALISATION DE L'INVENTAIRE DES ZNIEFF** ainsi que leur sécurisation juridique
- **Contribution à l'Observatoire Régional de la Biodiversité**, notamment dans les pôles Flore-Habitats et Invertébrés
- **FORTE MUTUALISATION DES DÉMARCHES DES SIX CEN AUTOUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION**, avec le développement d'outils SINP (Système d'Information de l'Inventaire du Patrimoine) compatibles
- **326 714 données** naturalistes générées

ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

- **Contribution à la rédaction de la stratégie régionale** Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) de l'État, permettant notamment d'identifier les priorités régionales. Une **synthèse** alimentée par une enquête régionale et l'organisation d'un **webinaire régional** qui a réuni près de 100 acteurs
- **Un appui aux collectivités et aux territoires** dans la prise en compte des EEE

ELARGIR ET DIVERSIFIER LES PARTENARIATS

Les CEN ont mobilisé leur expertise et leurs compétences dans le cadre des dynamiques de réseaux d'acteurs engagés en faveur de la biodiversité. Ils ont poursuivi et renforcé leurs partenariats avec le monde de la recherche afin d'élaborer des méthodes opérationnelles, de caler des référentiels techniques, d'éditer et de diffuser des synthèses issues de l'expérience de terrain. À ce titre, trois cahiers techniques ou événements ont été produits pour aider à concilier les pratiques de sports de nature et la préservation de la biodiversité (canyonisme, escalade, etc.) en lien avec les professionnels concernés. Ce travail vient alimenter une stratégie régionale pour les six CEN.



« L'ambition de cette collaboration est de rapprocher deux mondes, le sport de nature et la préservation de l'environnement, qui se connaissent peu, et d'élargir la force de frappe en matière de préservation du patrimoine naturel en travaillant avec les encadrants sportifs, les fédérations et les pratiquants. »

Olivier Moret, secrétaire général de la Fondation d'entreprise PETZL



LES ENJEUX DES PROCHAINES ANNÉES...

Au regard des enjeux de préservation de la biodiversité en région Auvergne-Rhône-Alpes, **cinq orientations générales ont été définies pour le nouveau plan d'actions quinquennal 2023 - 2027 des six CEN**. Complémentaires des fondamentaux de l'action des CEN (méthode scientifique, concertation avec les acteurs, etc.), elles se retrouvent dans tous les objectifs opérationnels. Il s'agit :

- 1. D'intégrer plus fortement le changement climatique** dans les actions de préservation et de gestion de la biodiversité, ainsi que dans l'aménagement des territoires : gestion adaptative des milieux et libre évolution, résilience et atténuation des impacts (*puits de carbone de certains milieux, stockage d'eau, labellisation bas carbone, compensation carbone...*) ;
- 2. De renforcer l'approche « fonctionnelle » des écosystèmes**, intégrant mieux les changements globaux et les attentes sociétales, tout en poursuivant l'approche « patrimoniale » de préservation de la biodiversité (*ciblée sur des habitats et espèces prioritaires*) ;
- 3. De renforcer l'accompagnement des politiques publiques en faveur de la biodiversité**, à travers un « rôle clé » des CEN dans le déploiement des Aires Protégées et notamment des sites Natura 2000, aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État ;
- 4. De contribuer davantage à l'intégration de la biodiversité** dans les politiques sectorielles (*agriculture, tourisme, énergie, ...*) et à leur mobilisation notamment en faveur des co-bénéfices pour la biodiversité et les sociétés humaines (*exemples des solutions fondées sur la nature*) ;
- 5. De contribuer davantage à la mutualisation des moyens et des compétences** entre les différents acteurs de la biodiversité et les autres « sphères » d'intervention publique pour une meilleure efficacité des financements publics.

1

PRÉSERVER ET GÉRER UN RÉSEAU DE 23 000 HECTARES

DE SITES NATURELS RÉFÉRENTS ET RÉSILIENTS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



- Améliorer la résilience du réseau de sites CEN face au changement climatique et poursuivre le déploiement de pratiques exemplaires : **la structuration, l'animation et la valorisation d'un réseau de sites de référence seront moteur pour une plus grande efficacité collective dans la gestion des espaces naturels régionaux**
- Développer la connaissance, la protection, la restauration et la gestion des milieux prioritaires : **les CEN ont un rôle moteur à jouer sur le suivi de la connaissance régionale des milieux prioritaires, l'élaboration d'un plan d'actions régional consacré aux milieux**

ouverts, la consolidation de leur rôle de tête de réseau « zones humides » et sur la structuration du programme Sylvae, réseau de vieilles forêts

- Développer la protection, la restauration et la gestion des espèces prioritaires pour lesquelles le territoire a une responsabilité particulière, **notamment dans le cadre des Plans Nationaux d'Actions**

2023 -
UN PLAN
QUINQU
STRUCTUR
DE Q
AMBI

2

GÉNÉRALISER L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

AUPRÈS DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS DANS LE CADRE D'UN SERVICE UNIVERSEL DE LA BIODIVERSITÉ



- Accompagner les territoires pour l'intégration de la biodiversité dans leurs projets, dans le contexte du changement climatique : **identification des zones à enjeu dans les documents d'urbanisme, reconnaissance des sites CEN comme zones de protection forte, etc.**
- **Renforcer l'implication des CEN dans le dispositif Natura 2000 aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes** : jouer un rôle clé dans l'animation d'un réseau de sites, en complémentarité avec les PNR et dans le cadre d'un dialogue territorial avec les collectivités
- **Amplifier le déploiement d'un « service universel de la biodiversité »** au profit des collectivités
- **Contribuer à la déclinaison régionale de la SNAP 2030 en plans d'actions territoriaux**

RENFORCER LA CONNAISSANCE ET LES OUTILS DÉVELOPPÉS DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA BIODIVERSITÉ AINSI QUE LES MODES DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



- **Contribuer au renforcement et au partage de la connaissance naturaliste** en poursuivant l'acquisition de données, en accompagnant le déploiement de nouveaux indicateurs de biodiversité, etc.
- **Contribuer au volet « Agir en région pour la biodiversité »**, par l'animation régionale de l'inventaire ZNIEFF et du dispositif Territoires Engagés pour la Nature, par l'animation d'un centre de ressources pour la gestion des espaces naturels et des aires protégées, etc.

2027 :
D'ACTION
JENNAL
É AUTOUR
ATRE
TIONS

POURUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ORGANISATION RÉGIONALE DES SIX CEN AFIN DE MUTUALISER DAVANTAGE ET ÊTRE ENCORE PLUS EFFICACE LOCALEMENT

- **Faire vivre l'Union des Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes** créée en octobre 2023
- **Renforcer le rôle du Conseil scientifique** des six CEN et co-construire les attendus pour la mise en oeuvre du PAQ
- **Suivre et évaluer le PAQ** à travers un dispositif partagé État, Région, CEN



- Accompagner les acteurs économiques dans la prise en compte de la biodiversité, par la **mise en oeuvre de la stratégie de mobilisation des acteurs économiques, l'animation des partenariats avec les têtes de réseau et la valorisation des partenariats engagés**
- Accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et les forestiers dans l'intégration de la biodiversité dans les pratiques de gestion, **en renforçant les connaissances agroécologiques, les partages d'expériences et en développant les partenariats avec les filières agricoles et forestières**
- Accompagner les activités touristiques et de loisir valorisant les territoires pour diminuer leur impact sur les milieux naturels, **avec la formalisation d'une stratégie régionale**

partagée reposant sur des chartes et des retours d'expériences

- Accompagner les citoyens dans leurs engagements en faveur de la biodiversité, par le développement de l'engagement individuel et collectif, le renforcement de l'éducation à l'environnement et au développement durable, et le déploiement de **l'outil Obligation Réelle Environnementale**
- Contribuer au déploiement de nouveaux modes de financement des actions en faveur de la biodiversité, avec **la coordination des démarches en matière de mécénat et l'inscription dans les travaux et expérimentations conduits au niveau national**

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS, PIERRE ANGULAIRE DE L'ACTION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS

La traduction opérationnelle des objectifs du plan d'actions quinquennal fait appel à une mise en œuvre partenariale avec l'ensemble des acteurs régionaux et territoriaux : un mode de fonctionnement habituel des CEN qui se décline à toutes les échelles :

- **A l'échelle globale**, la mise en œuvre des politiques nationales ou régionales en matière d'environnement conduit à établir des liens techniques et financiers très étroits avec la Région, l'État, ainsi qu'avec les Agences de l'Eau et l'Office Français de la Biodiversité ;
- **A l'échelle territoriale**, les CEN ont établi des partenariats avec de nombreux acteurs d'envergure régionale et départementale, ainsi qu'avec les communautés de communes, agglomérations, parcs naturels régionaux, structures compétentes en matière de GEMAPI ou communes ;
- **A l'échelle locale**, les CEN travaillent étroitement avec un réseau de partenaires complémentaires : associations de protection de la nature, coopération avec les organismes agricoles ou forestiers, ou encore avec la Safer, lien indispensable dans l'accompagnement de la stratégie foncière.

Cette méthode d'intervention multi-partenariale, tant financière que technique, est **un mode de fonctionnement propre aux CEN**, réaffirmé dans le cadre de ce nouveau PAQ. Elle est indispensable pour appréhender la diversité des dynamiques naturelles et partenariales des territoires.



VOS CONTACTS TERRITORIAUX



Estelle Cournez, directrice
Maison des associations
Rue des Écoles, 03500 Châtel-de-Neuvre
Courriel : conservatoire.allier@espaces-naturels.fr
Tél. : 04 70 42 89 34



Pierre Mossant, directeur
Maison de la nature et de l'environnement
17 avenue Jean Jaurès, 63200 Mozac
Courriel : contact@cen-auvergne.fr
Tél. : 04 73 63 18 27



Christian Schwoehrer, directeur
60 avenue de Novel, 74000 Annecy
Courriel : contact@cen-haute-savoie.org
Tél. : 04 50 66 47 51



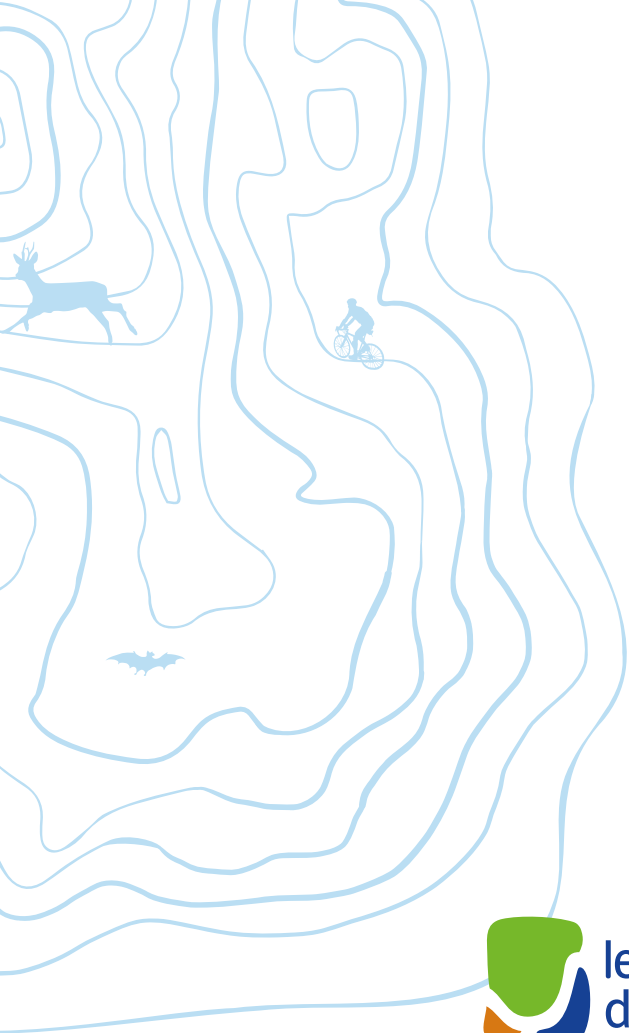
Anne Brun, directrice
2 rue des Mails, 38120 Saint-Egrève
Courriel : contact@cen-isere.org
Tél. : 04 76 48 24 49



Axel Riehl, directeur
Maison forte, 2 rue des Vallières, 69390 Vourles
Courriel : secretariat@cen-rhonealpes.fr
Tél. : 04 72 31 84 50



Arnaud Gauffier, directeur
Bâtiment Le Prieuré
165 route de Chambéry, 73370 Le Bourget-du-Lac
Courriel : info@cen-savoie.org
Tél. : 04 79 25 20 32



les Conservatoires
d'espaces naturels
Auvergne-Rhône-Alpes

LES SIX CEN D'Auvergne-Rhône-Alpes

A travers leur savoir-faire, un réseau de sites
référents et un fort ancrage territorial,
ils contribuent à la mise en oeuvre des politiques
publiques et font de la biodiversité un facteur
d'attractivité des territoires.

Réalisation : 2023

Crédits photos : CEN Auvergne-Rhône-Alpes, sauf mention contraire.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes